

Agrica Epargne Euro Responsable met en oeuvre une gestion de conviction alliant approche fondamentale et engagements environnemental, social et de gouvernance. L'objectif du fonds est d'offrir aux investisseurs une sélection d'actions de la zone Euro respectant les enjeux ESG en vue d'obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence sur la période recommandée. Agrica Epargne Euro Responsable est un fonds de partage qui reverse 10% de ses frais de gestion à 2 organisations tournées vers la santé : Siel Bleu et Clinatéc.

Le fonds respecte les engagements suivants :

- Un score ESG supérieur à celui de son indice de référence,
- Au moins 50% investis sur des sociétés qui offrent des réponses aux Objectifs de Développement Durable définis par l'ONU (ODD),
- Au moins 50% investis sur les thèmes de la santé et de l'environnement.

L'Equipe de Gestion



EMMANUELLE FERREIRA
Directrice des investissements



THOMAS CUILIER
Gérant actions

L'Equipe ISR

FLORENCE BIHOUR-FREZAL
Directrice de la politique ISR

PIERRE GROBON
Analyste ESG

Principales caractéristiques

Classification AMF	Actions de pays de la zone euro
Classification SFDR	Article 8
Forme juridique	FIA de droit français
Durée de placement recommandée	Supérieure à 5 ans
Indice de référence	MSCI EMU NR
Actif net portefeuille (EUR)	144 919 477,73
Valeur liquidative (Part A)	121 595,79
Frais de gestion maximum	0,80% TTC
Commission de souscription	4% TTC
Commission de rachat	Néant
Commission de surperformance	Néant

Ratios de risque

	1 an
Volatilité	16,19%
Volatilité indice	16,26%
Beta	0,9730
Alpha de Jensen	-8,29%
Tracking error	3,49%
Ratio de Sharpe	0,08
Ratio d'information	-2,45



Indicateur de risque SRI (cf. Disclaimer)

Performances nettes de frais (source : AGRICA Epargne)

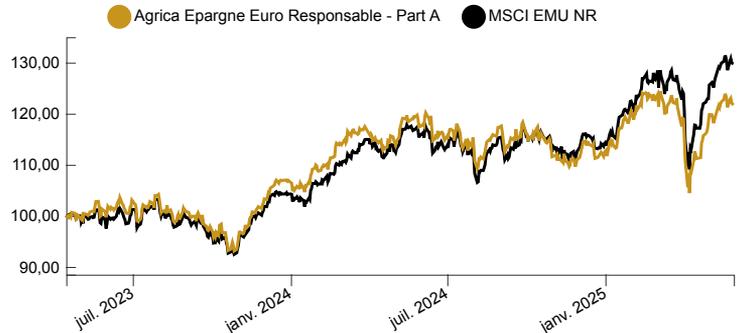
Performances	1 mois	3 mois	YTD	1 an	Création
Part A	3,92%	-0,90%	8,18%	3,52%	21,60%
MSCI EMU NR	5,56%	2,45%	13,69%	12,06%	29,69%

Performances	2024	2025
Part A	5,19%	8,18%
MSCI EMU NR	9,49%	13,69%

Source : AGRICA EPARGNE

Les performances sont calculées en euro sur des données historiques. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion, mais n'incluent pas les frais de souscription éventuels qui restent à la charge du souscripteur. Les performances calendaires couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile, sauf mention contraire. Les performances ne sont pas constantes dans le temps, les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Le capital investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Évolution de la VL du fonds et de son indice (en base 100, au 14/04/2023 - Source : AGRICA Epargne)



Principaux engagements ESG

Performance ESG du fonds comparée à l'indice de référence	+3,7 pts
Investissements sous suivi ESG	99%
Investissements exposés aux thèmes Santé et Environnement	64%
Investissements s'inscrivant dans les ODD	53%

Exposition aux ODD



Caractéristique du fonds de partage



L'association Siel Bleu a pour objectif la prévention santé et l'amélioration de la qualité de vie des personnes fragilisées grâce à un outil principal : l'activité physique



Le fonds de dotation de Clinatéc finance le développement de nouvelles technologies contre les maladies neurodégénératives telles que Parkinson, Alzheimer...

Commentaire sur la politique de gestion

Le MSCI EMU a progressé de +5,6% en mai et a ainsi effacé toutes les pertes de début avril pour terminer le mois proche de son plus haut historique. Les annonces de droits de douane lors du « jour de la libération » le 2 avril ont finalement marqué le point de départ des négociations commerciales et la trêve de 90 jours annoncée par l'administration Trump devrait permettre de trouver des compromis plus acceptables. Au cours du mois, les pourparlers constructifs entre les Etats-Unis et la Chine ont constitué une avancée déterminante dans la désescalade au regard des niveaux de droits de douane initiaux instaurés de part et d'autre (145% et 125%), équivalents à un embargo commercial. Si ces derniers développements sont rassurants, de nouveaux revirements ne sont pas à exclure et les tarifs douaniers moyens des Etats-Unis resteront bien supérieurs aux standards historiques.

Sur le mois, la progression des marchés a été tirée par les secteurs cycliques comme l'industrie (+9,7%), la technologie (+8,8%) et les financières (+7,8%). Après plusieurs mois de sous-performance, le rebond du secteur technologique, et en particulier des semi-conducteurs, a été alimenté par les discours rassurants des géants américains du secteur sur leurs perspectives d'investissements dans les datacenters et le potentiel de croissance générée par l'Intelligence Artificielle. A l'inverse, la santé (-1,5%) et la consommation de base (+1,9%) sont restées à l'écart du rallye. Depuis le début de l'année, la hausse du MSCI EMU (+13,7%) reste tirée par les financières qui s'adjugent un rebond de +34,1%.

AGRICA Epargne Euro Responsable a progressé de +3,9% et sous-performe son indice de référence sur le mois. Le fonds a été pénalisé par un effet allocation négatif en raison de la surpondération à la santé et aux services aux collectivités ainsi que par un effet sélection négatif particulièrement marquée dans la poche industrielle, lié à l'absence d'exposition à la défense. Quelques valeurs défensives, comme **Essilor**

Luxottica (-1,6%), **Sanofi** (-4,8%), **Veolia Environnement** (-1,6%) et **Iberdrola** (+1,2%) figurent également parmi les principaux détracteurs. A l'inverse, **Schneider Electric** (+10,3%) est le principal contributeur du mois, porté par les résultats encourageants des leaders américains de l'intelligence artificielle, qui ont tous confirmé leurs plans d'investissement massifs dans les datacenters. La forte exposition de Schneider Electric à cette thématique, qui représente plus de 20% du chiffre d'affaires, devrait soutenir la trajectoire de croissance du groupe pour les années à venir.

Au cours du mois, nous avons procédé à plusieurs arbitrages afin d'augmenter la sensibilité du portefeuille à la dynamique économique européenne et en particulier à l'Allemagne dont l'économie devrait bénéficier du plan de relance massif de 500Md€ qui crée des opportunités de croissance dans les secteurs de l'industrie ou de la transition énergétique.

Ainsi, au sein de la poche industrielle, nous avons renforcé **Siemens AG** et **Spie** dont l'exposition à l'Allemagne représente respectivement environ 15% et 30% du chiffre d'affaires. Dans la même logique, nous avons initié une nouvelle position sur **E.ON**, 1^{er} gestionnaire du réseau de distribution d'électricité et de gaz en Allemagne. L'essor des énergies renouvelables et l'électrification croissante de l'économie nécessitent des investissements massifs dans les réseaux afin d'atteindre les objectifs de décarbonation fixés par l'Allemagne. Dans ce contexte favorable, **E.ON** prévoit un rythme de croissance moyen de sa base d'actifs régulés de 10% par an jusqu'en 2028. En parallèle, nous avons soldé notre position sur Cap Gemini, dont la visibilité nous semble altérée par l'attentisme des clients dans leurs projets d'investissement. Enfin, nous avons diversifié notre exposition à la thématique de l'électrification, en renforçant la position sur Legrand, initiée en mars 2025, et en allégeant Schneider Electric.

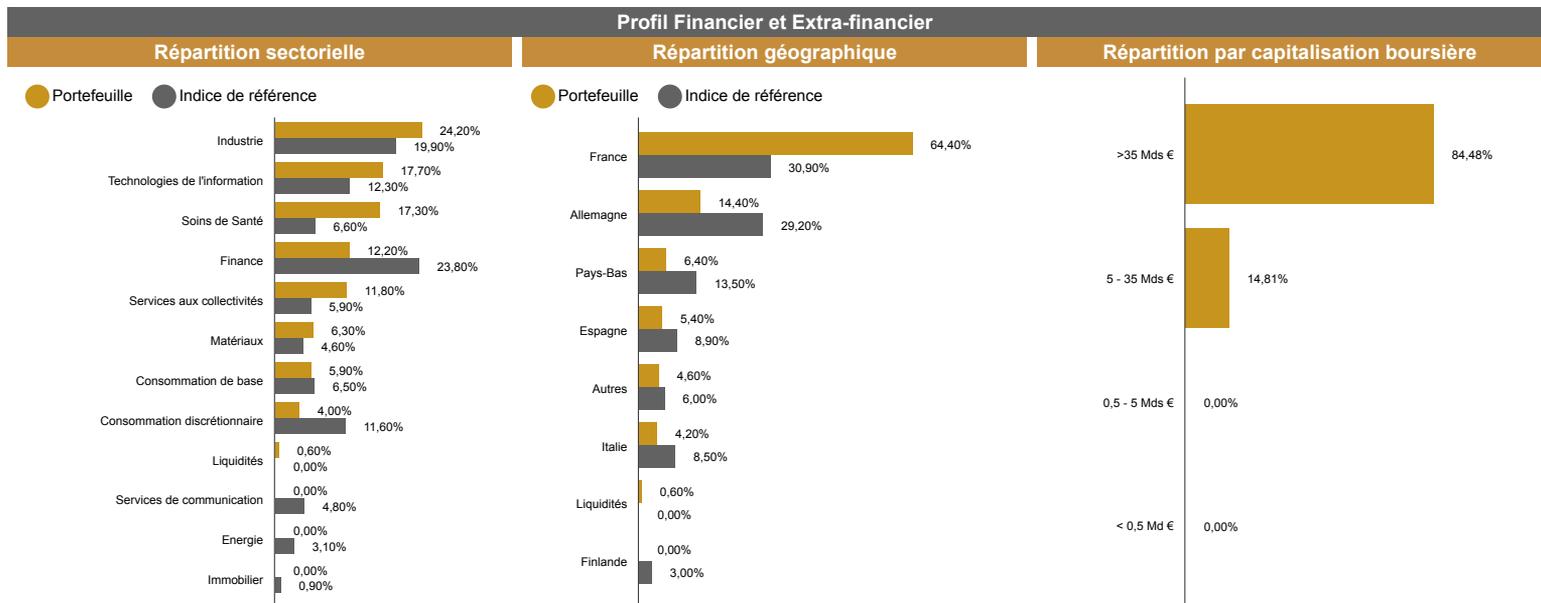
Achevé de rédiger le 03/06/2025

Attribution de performance

Positifs		Négatifs	
Nom	Attribution (bps)	Nom	Attribution (bps)
ALLIANZ	+0,15	ESSILOR LUXOTTICA	-0,36
SCHNEIDER ELECT	+0,14	SANOFI	-0,28
BNP PARIBAS	+0,11	RHEINMETALL	-0,24
MUENCHENER RUECKVER	+0,11	VEOLIA ENVIRONNEMENT	-0,22
ASML Holding NV	+0,11	IBERDROLA	-0,21

Composition du portefeuille (source AGRICA Epargne)

Principales lignes				Opérations du mois	
Titre	Poids (%)	Thème d'investissement	Secteur GICS	Achats	Ventes
SAP SE	6,68	Best in class ESG	Technologies	E.ON +1,3%	CAPGEMINI -1,5%
ASML HOLDING NV	6,36	Best in class ESG	Technologies	LEGRAND +1,2%	SCHNEIDER ELECTRIC -0,9%
AIR LIQUIDE SA	6,29	Efficacité énergétique	Matériaux	SPIE +0,8%	IBERDROLA -0,5%
ESSILORLUXOTTICA	5,87	Technologies médicales	Soins de santé	SIEMENS +0,5%	ASTRAZENECA -0,5%
IBERDROLA SA	5,37	Ressources durables	Services aux collectivités	ENGIE +0,5%	
Poids des 10 premières lignes			54%	BNP PARIBAS +0,3%	
Nombre de lignes			31	INTESA SANPAOLO +0,2%	

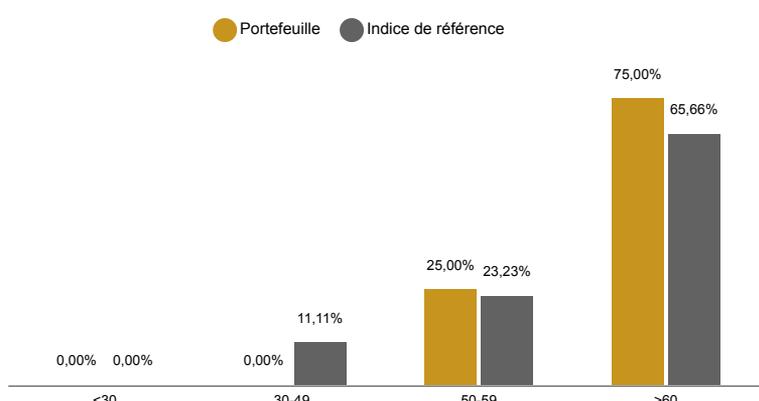


Performance ESG

SCORES ESG Min:0 Max:100

Libellé	Fonds	Indice
Score ESG	65,50	61,80
Score E	69,90	64,70
Score S	63,30	58,40
Score G	63,80	62,10

Répartition des investissements du fonds et de l'indice par niveau d'intégration des enjeux ESG



Principales lignes

Libellé	Poids	Performance ESG
SAP	7%	64,40
ASML Holding NV	6%	56,00
AIR LIQUIDE SA	6%	66,10
ESSILORLUXOTTICA	6%	54,60
IBERDROLA	5%	72,90

Indicateurs climat

Principaux indicateurs environnementaux

Libellé	Fonds	Indice	Couverture fonds	Couverture indice
Intensité carbone pondérée	149,50	101,50	99%	98%
Score de Transition Énergétique	68,00	63,30	99%	98%

% du portefeuille dont la trajectoire climatique a été validée par SBTi sur un scénario climatique inférieur à 2 degrés



Principales lignes

Libellé	Poids	Intensité carbone	Score de Transition Énergétique
SAP	7%	7,70	>60
ASML	6%	6,80	50-59
AIR LIQUIDE SA	6%	1362,50	>60
ESSILORLUXOTTICA	6%	37,50	50-59
IBERDROLA	5%	250,00	>60

Méthodologie

ESG & impacts ODD : Source : AGRICA Epargne

Performance ESG et contribution ODD : La méthodologie ESG est une approche propriétaire fondée sur l'analyse des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance ainsi qu'une vigilance supplémentaire sur les enjeux climatiques. Cette approche est déployée sur les émetteurs composant le MSCI EMU et permet d'aboutir à une classification, selon leur performance ESG, climat et leur contribution aux objectifs de développement durables édictés par l'ONU. La contribution est mesurée par le pourcentage de chiffre d'affaires généré par des produits et services apportant une contribution directe aux ODD ou alignée avec les critères de la Taxonomie Européenne. Chaque entreprise est notée sur une échelle allant de 1 à 100. Les scores ESG>60 regroupent les entreprises présentant les meilleures performances sur les enjeux ESG et climat dans leur stratégie, tandis que les scores ESG<30 regroupent les entreprises ne prenant pas ou insuffisamment en compte les enjeux ESG et climat dans leur stratégie.

Le fonds privilégie 2 thèmes d'investissement structurellement porteurs sur le long terme : la santé et l'environnement. Les ODD 3, 7, 9, 11, 12, et 13 répondent particulièrement aux thèmes de la santé et de l'environnement. Le fonds exclut les sociétés impliquées dans des controverses critiques contraires aux droits fondamentaux, les sociétés impliquées dans la production, le transport ou le financement des mines antipersonnel et bombes à sous munitions, les sociétés identifiées avec une empreinte carbone élevée et ne présentant pas de stratégie de transition énergétique, les sociétés impliquées dans une activité d'extraction et de production issue à plus de 20% du charbon thermique et ne présentant pas de stratégie de transition énergétique.

Climat : Sources : Moody ESG, SBTi

Indicateurs climat: Ces indicateurs sont communiqués à titre informatif, mais ne constituent pas des engagements du fonds. Ces indicateurs reposent sur des choix méthodologiques et des hypothèses qui peuvent être différents d'une société de gestion à l'autre. Les métriques utilisées peuvent être différentes et dépendent de la disponibilité et de la qualité de la donnée.

Intensité Carbone Pondérée : Somme des émissions carbone émises par les sociétés (Scope 1 et 2) divisée par les chiffres d'affaires réalisés par ces entreprises. Le montant est multiplié par le poids de chaque entreprise dans le portefeuille. Par exemple, si l'intensité carbone est de 100, cela signifie qu'en moyenne, une entreprise dans laquelle le fonds est investi, émet 100 tonnes de CO2 pour 1 million de chiffre d'affaires réalisés.

Score de transition énergétique: Note sur 100 évaluant la stratégie, les moyens et les résultats de l'entreprise en matière de prise en compte des enjeux liés à la transition énergétique, c'est-à-dire sa capacité à maîtriser et réduire l'impact de son système énergétique et de ses activités sur l'environnement, et ainsi préserver l'écosystème et limiter le réchauffement climatique dû aux émissions de gaz à effet de serre. Le Scope 1 tient compte des émissions directes liées à la fabrication du produit de l'entreprise. Le Scope 2 tient compte des émissions indirectes liées à la consommation d'énergie nécessaire à la fabrication du produit.



AGRICA ÉPARGNE • Filiale des institutions de prévoyance membres du groupe AGRICA
21 rue de la Bienfaisance - 75382 Paris Cedex 08 • Tél. : 01 71 21 00 00
RCS Paris 449 912 369 • S.A.S au capital social de 3 000 000 euros • N° d'agrément AMF GP 04 005

Document non contractuel à caractère commercial.

Indicateur de risque (SRI) : Indicateur synthétique de risque ou SRI (Synthetic Risk Indicator) est un indicateur du niveau de risque du produit combinant le risque de marché et le risque de crédit. Il est également disponible au sein du DIC PRIIPs. Le Règlement européen PRIIPs attribue à chaque produit un SRI unique de 1 à 7. Le niveau de risque faible ne signifie pas « sans risque ».

Le présent document est fourni à titre d'information uniquement et ne constitue ni une offre ni une sollicitation de vente ou d'achat de produits. Il ne saurait être assimilé à un conseil en investissement. Ce document ne se substitue pas au document d'informations clés (DIC). Il est recommandé au donneur d'ordre, préalablement à toute prise de décision d'investissement de prendre connaissance des conditions de fonctionnement et des mécanismes régissant les marchés financiers, d'évaluer les risques afférents et de recourir à tous moyens nécessaires à la bonne compréhension de ces mécanismes. **LES CHIFFRES CITES ONT TRAIT AUX ANNEES ECOULEES. LES PERFORMANCES PASSES NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES PERFORMANCES FUTURES.** Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital, qui peut ne pas être restitué intégralement. Le présent document a été réalisé sur la base de données obtenue à partir de sources considérées comme fiables, mais qui n'ont pas été vérifiées de manière indépendante. Les informations contenues dans le présent document peuvent être modifiées sans préavis. Agrica Epargne n'accepte aucune responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation de toute information contenue dans ce document. Le contenu du document ne peut être ni reproduit ni modifié ni traduit ni distribué ni communiqué sans l'accord écrit préalable d'Agrica Epargne, à aucune personne tierce ou dans aucun pays où cette distribution ou cette utilisation serait contraire aux dispositions légales et réglementaires ou imposerait à Agrica Epargne ou à ses produits de se conformer aux obligations d'enregistrement auprès des autorités de tutelle de ces pays. Ce document n'est pas destiné aux résidents ou citoyens des États-Unis d'Amérique ni aux « US Persons » tels que définis par le « Regulation S » de la Securities and Exchange Commission en vertu de l'US Securities Act de 1933. Les informations contenues dans le présent document sont considérées comme exactes au 30/05/2025.